

# **RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE**

**SEPTEMBRE 2011 - AOUT 2012.**

**Approuvé le 4 septembre 2012**

## **1. BASE LEGALE**

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008).

5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011).

## **2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE**

| <u>Art. 6, LPI.</u>                              | <u>Titulaire au cours de la période concernée</u>  | <u>Date du remplacement</u>           |
|--|--|---------------------------------------|
| 1° un président                                  | Willy BRUGGEMAN  |                                       |
| 2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur | Carlos DE TROCH<br>Nora SERROCK<br>Cédric Visart de Bocarmé  | 09-01-2012<br>06-03-2012              |
| 2° b) un représentant du ministre de la Justice  | Hans WANDERSTEIN (SAT Justice)<br><br>Léon Oldenhove de Guertechin<br><br>Herman BLIKI (SAT Justice) | Novembre 2011<br><br>14 décembre 2011 |
| 3° un procureur général                          | Claude MICHAUX   |                                       |
| 4° un gouverneur                                 | Lodewijk DE WITTE  |                                       |

|   |  |   |
|---|--|---|
| 5° le procureur fédéral                         | Johan DELMULLE   |   |
| 6° un procureur du Roi                          | Jan POELS  |   |
| 7° un juge d'instruction                        | Viviane JOLIET<br>Isabelle PANOU   | 28-12-2011  |
| 8° trois bourgmestres                           | Guy JEANJOT<br><br>Remplacé par André BOUCHAT<br>Stefaan PLATTEAU<br>Freddy THIELEMANS | Démission au 1 <sup>er</sup> janvier 2011<br><br>28-12-2011 |
| 9° le commissaire général de la police fédérale | Paul VAN THIELEN<br>Catherine DE BOLLE   | 1 <sup>er</sup> mars 2012                                   |
| 10° un chef de corps de la police locale        | Catherine DE BOLLE<br>Nicholas PAELINCK<br>Jean-Marie BRABANT                          | 1 <sup>er</sup> mars 2012<br>10 mai 2012                    |
| Secrétaires (SAT Intérieur)                     | Carine VANDEVELDE  |   |
|   | Eddy BRANCKAUTE<br>Anatole WOCJIECHOWSKI   |   |

Au cours de cette période d'activités, un arrêté royal daté du 28 décembre 2011 a :

- renouvelé le mandat de Messieurs Lodewijk DE WITTE, Gouverneur et Jan POELS , Procureur du Roi, pour une durée de 4 ans prenant cours le 20 novembre 2009 ;
- renouvelé le mandat de Madame Viviane JOLIET, Juge d'Instruction et Monsieur Dirk VAN NUFFEL, Chef de corps de la police locale du 20 novembre 2009 au 28 décembre 2011 ;
- désigné Mesdames Isabelle PANOU, juge d'Instruction et Catherine DE BOLLE, Chef de corps de la police locale et Monsieur André BOUCHAT, Bourgmestre en qualité de membre effectif du Conseil Fédéral de police pour un mandat de 4 ans prenant cours le 28 décembre 2011;
- désigné Madame France BAECKELAND, Juge d'Instruction et Monsieur Nicholas PAELINCK, Chef de corps de la police locale en qualité de membre

suppléant du Conseil Fédéral de police pour un mandat de 4 ans prenant cours le 28 décembre 2011.

Monsieur Paul VAN THIELEN, CG a.i. par décision ministérielle du 24 mars 2011, a été remplacé par Madame Catherine DE BOLLE devenue Commissaire générale en date du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Suite à cette nomination, Monsieur Nicholas PAELINCK remplace Madame Catherine DE BOLLE en qualité de Chef de corps de la police locale au sein du Conseil Fédéral de Police.

### **3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE**

a) Les missions légales du Conseil fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

### **4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE**

Le Conseil fédéral de police s'est réuni les 8 novembre 2011, 29 novembre 2011, 20 décembre 2011, 10 janvier 2012, 6 mars 2012, 8 mai 2012 et 19 juin 2012.

Le Conseil a émis un avis motivé sur

- le PNS 2012-2015:

- les candidatures des lauréats au poste de CG jugés aptes par la Commission de sélection ;
- l'évaluation de DGA et DGS ;
- l'évaluation de l'ancien PNS 2008-2011 ;

En outre, le Conseil fédéral de police :

- a assisté à une présentation relative à l'état d'avancement du dossier « IPNS » (image du futur PNS 2012-2015);
- a suivi le dossier « renouvellement des mandats » de certains membres du Conseil fédéral de police ;
- a discuté de la méthodologie relative à l'évaluation du prochain PNS ;
- a reçu un aperçu des groupes de travail relatifs aux réformes en cours (réforme judiciaire, organisation de la police fédérale et groupe de vision 2020).

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- François ADAM – AIG ;
- Paul VANDENBERGHE – Directeur DG SP (gestion policière) ;
- Gunther CEUPPENS - DG SP (gestion policière) ;
- Jean-Claude LEYS – 1<sup>er</sup> Avocat général f.f.;
- Valère DE CLOET DGJ a.i..
- Herman BAEYENS – CG/politique et Stratégie.
- Ann MASSEI - CG

Durant la période d'activités, le Conseil a invité les personnes suivantes :

- Madame Martine PATTIJN – CGOP/A;
- Monsieur André VANDOREN – OCAM ;
- Monsieur Gert VERCAUTEREN – OCAM
- Madame Diane REYNDERS – Comité P ;

Bruxelles le, 4 septembre 2012.

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE